

# **Johnson & Johnson publie une déclaration sur le verdict du 11 septembre rendu au New Jersey**

**11 septembre 2019**

**New Brunswick, NJ** - Ce procès a été entaché d'erreurs juridiques et probantes, dont l'incapacité de présenter des renseignements clés au jury et la radiation de l'ensemble de notre plaidoirie finale, ce qui nous a obligés à demander l'annulation du procès à presque une douzaine de reprises distinctes. Nous interjetterons appel du verdict d'aujourd'hui dès que les dernières phases de ce procès seront terminées. La poudre pour bébés de Johnson ne contient pas d'amiante et ne cause pas de cancer, comme l'ont constaté de nombreux jurys au cours des derniers mois et comme l'ont confirmé plus de 40 ans d'évaluations scientifiques indépendantes. Il est important de noter que tous les verdicts contre Johnson & Johnson qui ont fait l'objet d'un appel ont été annulés.

###